



Cercle Lozannais Aïkido et Tradition - CLAT

Fiche d'inscription saison 2025/2026

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Adresse : _____

Portable : _____

Nom du responsable (pour les mineurs) : _____

Adresse courriel : _____

Cotisation pour la saison concernée

- Adulte : **150 € (licence FFAB incluse)**
- Etudiant, famille & adolescent : **80 € (licence FFAB incluse)**
- Extérieur : **80 €**

Chèque à l'ordre du CLAT

Liste des documents à fournir

- Fiche d'inscription complétée
- Certificat médical d'aptitude à l'Aïkido ou licence FFAB pour les extérieurs
- Avoir remplir le questionnaire de santé « QS-Sport » - CERFA 15699-01

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement interne et m'engage à le respecter

Fait à : _____

Le : _____ / _____ / _____

Signature



Cercle Lozannais Aïkido et Tradition - CLAT

Règlement interne

1. Toute inscription implique l'acceptation du dit règlement
2. Pour tout inscrit, un certificat médicale de moins de trois 3 ans est obligatoire pour pouvoir pratiquer l'Aïkido
3. Les jours et les horaires des cours sont communiqués à chaque début de saison, les prolongations ou annulation de cours pendant les vacances scolaires par exemple seront communiquées en temps utile
4. Les cours d'Aïkido se pratiquent en silence et en respectant les consignes du professeur
5. La ponctualité est nécessaire pour avoir un échauffement suffisant pour éviter une blessure
6. Les parents sont à même de vérifier l'équipement de leurs enfants
7. Sauf autorisation du professeur, aucun parent n'est admis à rester durant le cours
8. Avant le cours, les parents doivent surveiller leurs enfants à l'extérieur comme à l'intérieur, dans les vestiaires ou dans le hall. La responsabilité de la section d'Aïkido et du professeur ne serait être engagé au-delà de la pratique de l'activité aux heures de cours prévues et dans les limites de la salle d'entraînement
9. Les parents sont tenus d'accompagner leur enfants au dojo.
10. Chaussures interdites sur le tatami
11. Il est conseiller, par mesure d'hygiène, de porter des tongs ou sandales avant de monter sur le tatami les pieds nus et d'utiliser les vestiaires pour se changer
12. Les objets de valeurs (montres, bagues, colliers...) ne sont pas admis, car ils peuvent être dérobés, la section ne peut être tenu pour responsable
13. Les cheveux longs doivent être attachés par un élastique ou un chouchou, sans métal
14. Les adhérents autorisent la section à procéder à des captations d'images et de voix, à les utiliser et les diffuser pour la promotion de la section sur tout support de communication et notamment sur son site web et journaux
15. Les parents qui désirent avoir une appréciation du professeur concernant leurs enfants attendront la fin du cours ou ou le questionnera par whatsapp
16. Toute inscription est définitive et due pour toute l'année
17. Tout adhérent s'engage à respecter le règlement interne de la setion
18. Le signataire de la présente fiche autorise la section Aïkido à procéder à des captations d'images et de voix, à les utiliser et les diffuser pour la promotion de la section sur tout support de communication et notamment sur son site web diffusion vidéo et journaux

Signature